

PERMIS D'ENVIRONNEMENT

**NOTIFICATION de l'AVIS DE RECOURS RELATIF
À UNE DEMANDE DE PERMIS UNIQUE (Genappe)**

Le Collège communal de LASNE informe la population qu'un recours a été introduit par l'exploitant (NEW WIND SPRL) contre la décision de refus prise par le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué le 23.05.2019 pour la demande de la « NEW WIND » SPRL ayant son siège à 5000 Namur Avenue Albert 1er, 36 relative à un bien sis le lieu-dit Bruyère Madame et le village de Promelles à 1471 LOUPOIGNE et tendant à implanter et exploiter un parc éolien comprenant 6 éoliennes.

La demande de permis unique précitée porte sur l'implantation d'un parc éolien comprenant 6 machines sur un terrain situé sur l'entité de Genappe, de part et d'autre de la N25 (cadastré Vieux Genappe section I n° 15a, 28a, 49b, 39k, 146d et 183m).

1° Endroit où la décision peut être consultée :

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale - Service Urbanisme - Place Communale, 2 à 1380 LASNE (tél : 02/634.18.02) ;

2° Les heures de consultations :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et le lundi de 14h00 à 16h00 ainsi que sur rendez-vous uniquement pris préalablement au 02/634.18.02 ;

3° Date d'affichage :

Le présent avis sera affiché du 10/07/2019 au 30/07/2019 inclus.

Le droit d'accès au dossier est ouvert à toute personne dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement.

À Lasne, le 09/07/2019